

Même si la formule d'amendement que renferme cette motion ne reflète pas nécessairement mes opinions personnelles, ni celles de mon parti, il serait très désirable de s'assurer du consentement unanime des onze gouvernements. Ce serait un geste symbolique de notre part pour faire savoir que nous nous sommes engagés à assurer l'égalité des chances pour tous et en même temps, cela constituerait une base d'entente nous permettant de reprendre le dialogue constitutionnel.

Quant à la question des disparités, il y a deux raisons fondamentales pour présenter cette motion aujourd'hui. La première et la plus évidente, c'est l'écart général qui existe au niveau des possibilités qui s'offrent aux Canadiens. Je pense que personne ne peut nier l'existence de cet écart. Il se rencontre au niveau des conditions de vie, du revenu, de l'emploi, de l'instruction, des services sociaux, de la sécurité, des perspectives d'avenir, de l'utilité et de l'importance que la Confédération canadienne confère à chaque individu. Voici comment Joey Smallwood décrivait la situation lors de la conférence de 1969 sur la constitution:

Ce soir, quelque part à l'est de cette ligne de démarcation nord-sud, au Québec ou dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique, un enfant va naître dont on pourrait peut-être dire qu'un tribunal l'a condamné à une qualité de vie inférieure: à une alimentation, à un foyer, à des écoles, à des hôpitaux et à des routes qui laissent à désirer; cet enfant, comme par un jugement de la cour, est condamné à une qualité de vie inférieure à celle de la moyenne canadienne.

En somme, humainement parlant, cela revient à dire que certaines personnes, certaines localités ou certaines régions sont privées des moyens dont jouissent leurs compatriotes pour pouvoir réaliser leurs rêves et leurs aspirations, au niveau individuel ou collectif. Ce qui choque le plus, lorsqu'on constate l'écart énorme qui existe d'une région à l'autre, c'est que la solution est en si grande partie en notre pouvoir. La question n'est pas de savoir si l'on peut éliminer l'écart, mais plutôt de savoir si notre pays est suffisamment résolu et intéressé pour prendre le taureau par les cornes. Le premier ministre actuel (M. Trudeau) pense que nous devrions l'être, à en juger par ce qu'il a dit en 1968:

● (1700)

Si le sous-développement des provinces atlantiques n'est pas corrigé, alors l'unité du pays sera presque aussi fatalement détruite qu'elle le serait par la confrontation entre les groupes français et anglais.

De nouveau, pas plus tard que ce mois-ci, en parlant d'insérer des droits collectifs dans une nouvelle constitution, il a dit:

[Français]

«Le droit pour les populations de pouvoir vivre dans la partie du Canada qu'ils préfèrent, où ils sont nés... sans avoir pour ça à être pénalisés en n'ayant pas un minimum d'accès à une égalité de chances.»

[Traduction]

Le chef actuel de l'opposition (M. Clark) a pris un engagement tout aussi ferme à Charlottetown cette année; il a dit que:

... dans l'élaboration de ses politiques, le gouvernement laisse les disparités régionales au second rang, mais elles devraient être au centre de ses préoccupations. C'est la place qu'un gouvernement progressiste conservateur leur donnera.

L'ancien premier ministre Pearson a déclaré à la conférence de 1968 qu'il considérait...

... le problème du relèvement économique des provinces atlantiques comme un aspect principal de l'ensemble du problème du maintien de l'unité.

Ou, comme le premier ministre Robichaud l'a dit en 1968:

Les objectifs culturels et humains du Canada pourront se solder par un échec parce qu'ils ne s'appuient pas sur un fondement socio-économique.

### *Acte de l'Amérique du Nord britannique*

Les gouvernements fédéraux du passé avaient la même attitude et ont lutté contre les disparités. Dès 1927, nous avons eu le premier programme national de pensions; dans les années 1930, les réformes de R. B. Bennett durant la dépression, plus tard, les propositions du livre vert et la législation sociale qui l'accompagnait après la Seconde Guerre mondiale, puis, bien sûr, les premiers efforts concertés en vue d'éliminer les disparités régionales sous le gouvernement Diefenbaker par des programmes comme la création de l'office d'expansion économique de la région Atlantique, ou l'ARDA, les subventions de rajustement ainsi de suite. A la fin des années 1960, il y a eu la création du ministère de l'Expansion économique régionale, doté de fonds considérables, qui a essayé de coordonner les programmes et les politiques générales du gouvernement fédéral. En fait, à part l'unité nationale, il serait difficile de trouver un seul thème sur lequel tous les gouvernements de toutes les affiliations politiques ont été d'accord à ce point: il faut assurer à tous les Canadiens des possibilités d'épanouissement aussi égales que possible. Pourtant, les disparités persistent, et s'accroissent même, d'après certains indicateurs.

Nous avons assez bien réussi à améliorer le bien-être matériel de chacun. Mais nous avons pratiquement échoué à libérer de la dépendance les personnes, les collectivités et les régions, à les rendre maîtresses de leur destinée, en leur assurant les moyens économiques de se réaliser pleinement. De plus en plus, le rôle du gouvernement fédéral a consisté à assurer le bien-être de tous; mais nous n'avons pas à leur fournir les moyens de l'assurer eux-mêmes.

La tâche est beaucoup trop vaste pour qu'un gouvernement seul puisse l'accomplir, compte tenu de ses ressources limitées, de la multitude des exigences contradictoires et des pressions de la part des gens en place. Cela suppose la mobilisation et l'orientation de nos volontés et de nos ressources naturelles d'une manière qui rappellerait la politique nationale de sir John A. Macdonald. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle politique nationale, si nous voulons vraiment venir à bout de l'inégalité des chances entre les individus, les collectivités et les régions du Canada; le gouvernement fédéral peut prêcher par l'exemple, mais cela n'en exige pas moins l'engagement des gouvernements provinciaux et de l'entreprise privée.

La tâche est vraiment énorme. Il nous faut, par exemple, surmonter les lacunes de notre structure économique qui refuse à certaines régions les chances qu'elle offre à d'autres; nous devons surmonter le parti pris de notre culture qui porte un grand nombre de Canadiens à croire que leur mode de vie et leurs objectifs viennent après ceux de leurs concitoyens; nous devons trouver de nouveaux moyens de convaincre ceux qui tiennent au statu quo, pour des raisons d'ordre matériel ou psychologique, que l'intérêt national exige une refonte de notre système; nous devons trouver des moyens de stimuler l'entreprise privée en assurant aux régions désavantagées les mêmes niveaux de productivité que les régions plus fortunées; enfin, nous devons encourager les individus, surtout ceux des régions pauvres, à croire à nouveau dans notre économie et nos institutions en leur prouvant qu'elles peuvent répondre à leurs besoins et à leurs aspirations, et non pas seulement à ceux d'un autre groupe ou d'une autre région. Cette tâche énorme se rattache directement au processus de révision constitutionnelle, car lorsqu'un pays doit relever un défi dont l'envergure dépasse toutes ses autres entreprises, cette tâche, plus que toute autre,